



Chimay, 23/09/2019

Nos réf.: 57882

Votre correspondant : Service Chef de Bureau - Corbiaux Thierry - - 060/303.700

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite par SAC Esem, laquelle sollicite l'autorisation de pouvoir réserver un emplacement de stationnement, rue du Casino à Chimay (au début de la rue en face à la librairie Papyrus), sur une longueur de 10 mètres le 25/09/2019 de 08 heures à 17 heures afin d'effectuer un déménagement pour le compte de Monsieur Noël Marchal rue des Ormeaux, 23B.

Vu les articles 130bis, 133 al.2 et 135 al.2de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu la loi relative à la Police de la circulation routière ;

Vu le règlement général de police de la commune de Chimay ;

Considérant qu'il est important de sécuriser le chantier et les usagers de la voirie ;

Vu les articles 133 et 135 de la Nouvelle Loi Communale;

ARRETE :

Art. 1 – Le stationnement sera interdit rue du Casino à Chimay (au début de la rue en face à la librairie Papyrus), sur une longueur de 10 mètres le 25/09/2019 de 08 heures à 17 heures afin d'effectuer un déménagement (pour le compte de Monsieur marchal Noël rue des Ormeaux 23B).

Art. 2 – La signalisation adéquate sera sous l'entière responsabilité du demandeur.

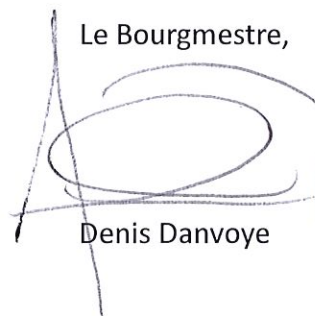
Art. 3 – Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis de peines de police.



Art. 4 – Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la Loi communale.

Art.6- Copie de cette ordonnance sera envoyée à la police locale, au service incendie et au demandeur. Le demandeur est tenu de vérifier que la signalisation est en place aux périodes prévues par ce règlement.

Fait à Chimay, le 23/09/2019

Le Bourgmestre,

Denis Danvoye

